



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 35309

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la mesure réservant les revalorisations du minimum vieillesse aux seules personnes isolées (plus 25 % d'ici 2012), dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Jamais depuis la Libération, la France n'a augmenté différemment une allocation pour les couples et les personnes seules. Même si l'extension de la revalorisation du minimum vieillesse aux couples, soit 105 000 personnes supplémentaires, coûtera plus cher à la collectivité, il ne peut y avoir de discrimination. En février dernier, lorsqu'a été versée la prime de 200 euros pour permettre aux retraités modestes d'affronter la forte hausse des prix, tous les bénéficiaires du minimum vieillesse, qu'ils vivent seuls ou en couple, en ont été destinataires. C'est pourquoi il lui demande ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35309

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9723

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)